

HAITI

Près de 5 millions de personnes, soit la moitié de la population haïtienne analysée, connaissent des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë.

MISE A JOUR DE PROJECTION DE L'ANALYSE DU MOIS D'AOUT 2023

SITUATION PROJETÉE (MARS - JUIN 2024)

4,97M
50% de la population analysée

Personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë élevée (Phase IPC 3 ou +)

AYANT BESOIN D'UNE ACTION URGENTE

Phase 5	0 Catastrophe
Phase 4	1 645 000 Urgence
Phase 3	3 321 100 Crise
Phase 2	2 366 400 Stress
Phase 1	2 574 200 Sécurité alimentaire

VUE D'ENSEMBLE

La violence des groupes armés a augmenté au cours des derniers mois, poussant beaucoup plus de personnes à se réfugier dans des endroits plus sûrs, avec environ 362 000 personnes actuellement déplacées à l'intérieur du pays, dont près de 50 000 dans les derniers trois mois. La plupart des déplacées quittent les zones métropolitaines (avec environ 17 000 personnes quittant Port-au-Prince) pour les départements, laissant derrière eux leurs moyens de subsistance et faisant face à des situations encore plus vulnérables. Cette augmentation des attaques armées limite la circulation des marchandises et contribue à l'augmentation des prix des denrées de base.

Cette mise à jour montre une détérioration importante de la situation par rapport à la projection précédente faite au cours de l'analyse d'août 2023, avec environ 4,97 millions de personnes (50% de la population analysée) confrontées à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë pour la période de mars à juin 2024. Cela inclut environ 1,64 millions de personnes (17% de la population analysée) classées dans la phase 4 de l'IPC (Urgence), et une autre 3,32 millions (33% de la population analysée), classées en phase 3 de l'IPC (Crise). Cette situation s'est détériorée, avec environ 532 000 personnes de plus en insécurité alimentaire aiguë par rapport aux estimations précédentes. En particulier, près de 243,500 personnes ont basculé en situation d'urgence.

Les principaux facteurs qui contribuent à cette détérioration sont l'accroissement de la violence par les groupes armés, l'augmentation des prix des produits alimentaires, la faible production agricole due à des précipitations inférieures à la normale ajoutée à la décapitalisation des exploitants agricoles et le manque d'aide humanitaire dans les zones les plus touchées. Malgré les efforts majeurs des partenaires et du gouvernement, entre août et décembre 2023, seulement environ 5% de la population a pu bénéficier de l'assistance alimentaire humanitaire. Dans les prochains mois, les partenaires prévoient d'atteindre environ 8% de la population, avec des efforts importants notamment à la Gonave et à Croix de Bouquet.

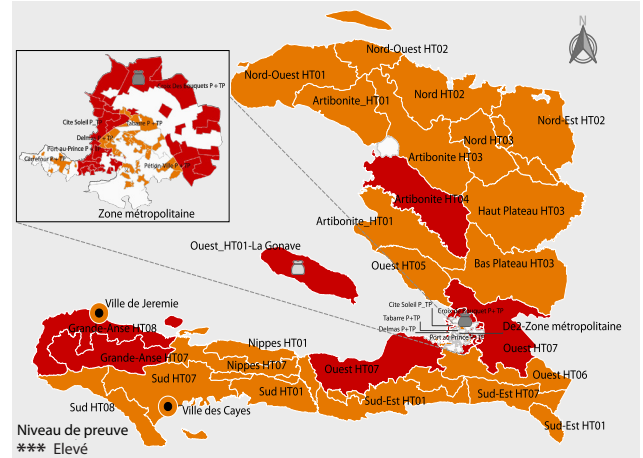
Cette classification montre que huit (8) zones se trouvent dorénavant classées en phase 4 de l'IPC (Urgence). Il s'agit de : La vallée de l'Artibonite (Artibonite HT04), La Grand' Anse rurale (Grand' Anse HT07 et HT08), La Gonave (Ouest HT01), la partie transversale de l'Ouest (Ouest HT07) et les quartiers pauvres/très pauvres (P/TP) de Cité Soleil, de Croix des Bouquets et de Port-au-Prince. Le reste du pays continue de présenter une situation globale d'insécurité alimentaire de Crise (Phase 3 de l'IPC).

Plusieurs zones présentent une prévalence élevée de l'insécurité alimentaire (pourcentage de personnes en situation d'insécurité alimentaire supérieur à la moyenne nationale correspondant à 50%). Il s'agit plus particulièrement de la ville de Jérémie, du Haut Plateau (Centre HT03), de l'Artibonite HT04, de la côte Sud (Sud HT08) et de Tabarre P/TP.

ANALYSE IPC DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE AIGUË MARS - JUIN 2024

Publié le 22 mars 2024

Situation projetée: mars - juin 2024



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)

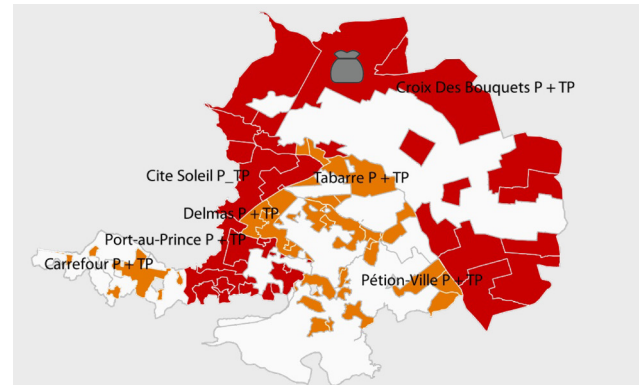
(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population)

- 1 - Minimale
- 2 - Stress
- 3 - Crise
- 4 - Urgence
- 5 - Famine

La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire (pris en compte dans la classification des phases)

- Au moins 25% des ménages ont 25-50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire
- Au moins 25% des ménages ont plus de 50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire

Situation projetée de Port au Prince

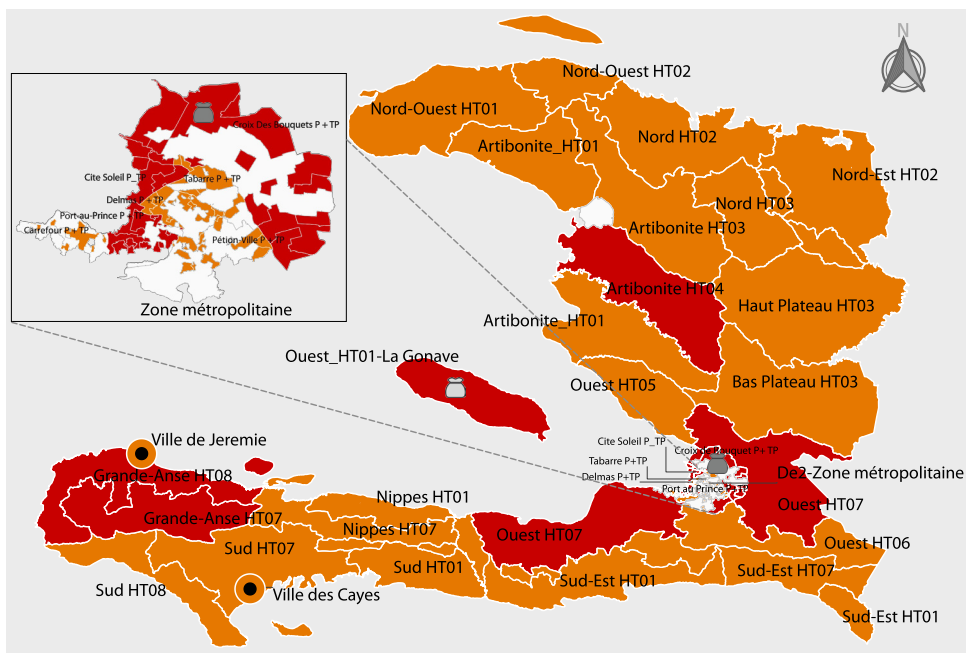


Facteurs déterminants

- Chocs économiques**, contraction du PIB et inflation supérieure à 20% par an, sur les 5 dernières années
- Violence des gangs armés** limitant la circulation des marchandises et des personnes et augmentant leur coût
- Faibles récoltes agricoles** dues à une pluviométrie inférieure à la normale et/ou à la décapitalisation des exploitants agricoles
- Le séisme du 14 août 2021** ayant affecté la péninsule Sud dont les communautés ne se sont toujours pas remises au niveau d'avant séisme
- Faible assistance humanitaire** dans les zones de préoccupation de manière générale



CARTE ET TABLEAU DE LA MISE À JOUR DE LA SITUATION PROJÉTÉE (MARS - JUIN 2024)



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)

(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population)

- 1 - Minimale
- 2 - Stress
- 3 - Crise
- 4 - Urgence
- 5 - Famine
- Zones non analysées

Symboles de la carte

- Classification des zones d'installation urbaines

La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire

(pris en compte dans la classification des phases)

- Au moins 25% des ménages ont 25-50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire
- Au moins 25% des ménages ont plus de 50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire

Niveau de preuve
*** Elevé

Estimation de population pour la situation projetée (mars – juin 2024)

Departement	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3+	
			#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%		#per.	%
Artibonite	Artibonite_ht01	629 383	157 346	25	157 346	25	220 284	35	94 407	15	0	0	3	314 691	50
	Artibonite ht03	401 532	100 383	25	80 306	20	160 613	40	60 230	15	0	0	3	220 843	55
	Artibonite ht04	458 065	114 516	25	91 613	20	160 323	35	91 613	20	0	0	4	251 936	55
	Artibonite Total	1 488 980	372 245	25	329 265	22	541 220	36	246 250	17	0	0		787 470	53
Carrefour	Carrefour_P+TP	343 327	102 998	30	85 832	25	120 164	35	34 333	10	0	0	3	154 497	45
	Carrefour Total	343 327	102 998	30	85 832	25	120 164	35	34 333	10	0	0		154 497	45
Centre	Bas plateau ht03	361 537	108 461	30	90 384	25	126 538	35	36 154	10	0	0	3	162 692	45
	Haut plateau ht03	346 064	86 516	25	69 213	20	138 426	40	51 910	15	0	0	3	190 336	55
	Centre Total	707 601	194 977	28	159 597	23	264 964	37	88 063	12	0	0		353 027	50
Cite Soleil	Cite Soleil_P_TP	384 124	76 825	20	76 825	20	153 650	40	76 825	20	0	0	4	230 475	60
	Cite Soleil Total	384 124	76 825	20	76 825	20	153 650	40	76 825	20	0	0		230 475	60
Croix des Bouquets	Croix de Bouquet P+ TP	78 005	15 601	20	15 601	20	27 302	35	19 501	25	0	0	4	46 803	60
	Croix des Bouquets Total	78 005	15 601	20	15 601	20	27 302	35	19 501	25	0	0		46 803	60
Delmas	Delmas P+TP	357 728	107 318	30	89 432	25	107 318	30	53 659	15	0	0	3	160 977	45
	Delmas Total	357 728	107 318	30	89 432	25	107 318	30	53 659	15	0	0		160 977	45



Departement	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3+	
			#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%		#per.	%
Grand-Anse	Grande-anse ht07	153 652	30 730	20	38 413	25	46 096	30	38 413	25	0	0	4	84 509	55
	Grande-anse ht08	267 852	53 570	20	40 178	15	93 748	35	80 356	30	0	0	4	174 104	65
	Ville de Jérémie	42 388	10 597	25	8 478	20	16 955	40	6 358	15	0	0	3	23 313	55
	Grand-Anse Total	463 892	94 898	20	87 068	19	156 799	34	125 127	27	0	0		281 926	61
Nippes	Nippes ht01	157 903	47 371	30	47 371	30	39 476	25	23 685	15	0	0	3	63 161	40
	Nippes ht07	167 769	41 942	25	41 942	25	58 719	35	25 165	15	0	0	3	83 884	50
	Nippes Total	325 672	89 313	27	89 313	27	98 195	30	48 851	15	0	0		147 046	45
Nord	Nord ht02	563 661	197 281	35	197 281	35	140 915	25	28 183	5	0	0	3	169 098	30
	Nord ht03	234 480	58 620	25	58 620	25	82 068	35	35 172	15	0	0	3	117 240	50
	Nord Total	798 141	255 901	32	255 901	32	222 983	28	63 355	8	0	0		286 338	36
Nord-Est	Nord-est ht02	393 967	98 492	25	98 492	25	137 888	35	59 095	15	0	0	3	196 983	50
	Nord-Est Total	393 967	98 492	25	98 492	25	137 888	35	59 095	15	0	0		196 983	50
Nord-Ouest	Nord-ouest ht01	330 098	82 525	25	82 525	25	115 534	35	49 515	15	0	0	3	165 049	50
	Nord-ouest ht02	277 489	83 247	30	83 247	30	83 247	30	27 749	10	0	0	3	110 996	40
	Nord-Ouest Total	607 587	165 771	27	165 771	27	198 781	33	77 264	13	0	0		276 045	45
Ouest	Ouest_ht01-la gonave	87 077	21 769	25	17 415	20	30 477	35	17 415	20	0	0	4	47 892	55
	Ouest ht05	198 551	49 638	25	49 638	25	69 493	35	29 783	15	0	0	3	99 276	50
	Ouest ht06	120 156	30 039	25	36 047	30	42 055	35	12 016	10	0	0	3	54 071	45
	Ouest ht07	1 005 027	251 257	25	201 005	20	301 508	30	251 257	25	0	0	4	552 765	55
	Ouest Total	1 410 811	352 703	25	304 105	22	443 533	31	310 470	22	0	0		754 003	53
Petion-Ville	Petion Ville P+TP	168 897	42 224	25	50 669	30	50 669	30	25 335	15	0	0	3	76 004	45
	Petion-Ville Total	168 897	42 224	25	50 669	30	50 669	30	25 335	15	0	0		76 004	45
Port au Prince	Port au Prince P+TP	955 459	191 092	20	191 092	20	334 411	35	238 865	25	0	0	4	573 276	60
	Port au Prince Total	955 459	191 092	20	191 092	20	334 411	35	238 865	25	0	0		573 276	60
Sud	Sud ht01	94 602	28 381	30	28 381	30	28 381	30	9 460	10	0	0	3	37 841	40
	Sud ht07	399 618	119 885	30	119 885	30	119 885	30	39 962	10	0	0	3	159 847	40
	Sud ht08	226 223	56 556	25	45 245	20	90 489	40	33 933	15	0	0	3	124 422	55
	Ville des Cayes	86 780	26 034	30	21 695	25	26 034	30	13 017	15	0	0	3	39 051	45
	Sud Total	807 223	230 856	29	215 206	27	264 789	33	96 372	12	0	0		361 161	45
Sud-Est	Sud-est ht01	370 071	111 021	30	92 518	25	111 021	30	55 511	15	0	0	3	166 532	45
	Sud-est ht07	213 716	64 115	30	53 429	25	74 801	35	21 372	10	0	0	3	96 173	45
	Sud-Est Total	583 787	175 136	30	145 947	25	185 822	32	76 882	13	0	0		262 704	45
Tabarre	Tabarre P+TP	31 556	7 889	25	6 311	20	12 622	40	4 733	15	0	0	3	17 355	55
	Tabarre Total	31 556	7 889	25	6 311	20	12 622	40	4 733	15	0	0		17 355	55
Grand Total		9 906 757	2 574 239	26	2 366 427	24	3 321 110	33	1 644 981	17	0	0		4 966 090	50

Note : Une population en Phase 3+ ne reflète pas nécessairement l'ensemble de la population nécessitant une action urgente. En effet, certains ménages peuvent être en Phase 2 ou même 1, mais uniquement parce qu'ils ont reçu une aide, et peuvent donc avoir besoin d'une action continue. Les incohérences marginales qui peuvent apparaître dans les pourcentages globaux des totaux et des grands totaux sont imputables aux arrondis.

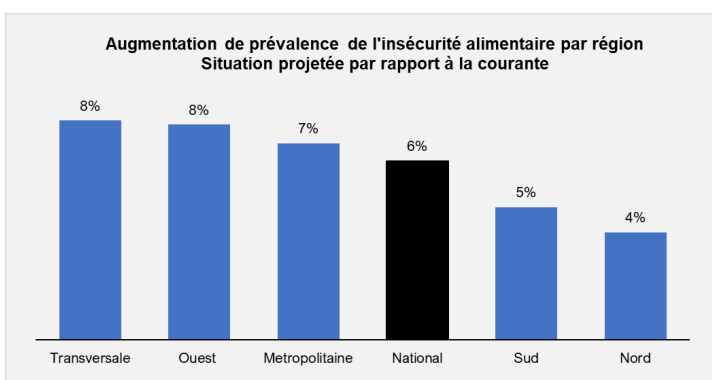
VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE À JOUR DE LA SITUATION PROJÉTÉE (MARS - JUIN 2023)

Une mise à jour de la période de projection de la dernière analyse a été menée en Haïti au début du mars 2024 pour actualiser la classification IPC aiguë initialement publiée en septembre 2023. Conformément aux protocoles IPC, l'équipe d'analystes a passé en revue, sur la base des facteurs contributifs, les différentes hypothèses définies pour la période de projection (mars-juin 2024)

L'analyse des facteurs contributifs a révélé qu'en plus du fait que les hypothèses définies ont connu les développements prévus, d'autres événements ont contribué à la détérioration des conditions de sécurité alimentaire notamment :

- Des déplacements internes permettant à environ 362 000 personnes de fuir pour la insécurité et de laisser derrière eux leurs principaux moyens de subsistance, la plupart partant des régions métropolitaines vers les départements.
- L'intensification des troubles sociopolitiques des mois de janvier et février derniers¹
- Le développement de nouveaux foyers de violences des groupes armés notamment au niveau de Morne à Cabri et de Mariani perturbant davantage les chaînes d'approvisionnement de/vers les régions du grand Nord et grand Sud
- L'exacerbation de la violence dans certains quartiers de la zone métropolitaine
- La tendance à la hausse de la valeur du panier alimentaire subissant une augmentation de 22% entre août 2023 et février 2024
- Les nouvelles dimensions de la violence des groupes armés ayant affecté certaines institutions stratégiques du pays (port, aéroport, commissariats et structures déconcentrées de différents ministères)
- Le pillage/incendie de nombreuses entreprises de commerce et de succursales de banques.

La situation s'est généralement détériorée dans tout le pays par rapport à la période actuelle (août 2023 à février 2024) de la classification d'août 2023, qui a indiqué une estimation de la population en insécurité alimentaire de 4,35 millions de personnes, et une prévalence de 44%. La prévalence de l'insécurité alimentaire devrait augmenter de 44 % à 45 % entre la période actuelle et la période projetée (Mars à juin 2024). Avec la détérioration ultérieure, cette mise à jour indique une nouvelle prévalence de 50%, augmentant de 5% par rapport à la projection précédente. Les plus fortes détériorations sont enregistrées au niveau de la région Ouest (8%), la région transversale (8%) et la région métropolitaine (7%) qui sont plus affectées par la violence des gangs .



passées d'une situation de crise (Phase 3 de l'IPC) à une phase d'urgence (IPC Phase 4) : Vallée de l'Artibonite (Artibonite HT03), la Gonâve (Ouest HT01) et Croix des Bouquets. Quant aux autres zones d'analyse, la proportion des ménages en insécurité alimentaire a augmenté sans changer de phase.

L'extension de la violence des groupes armés a perturbé la chaîne d'approvisionnement des produits alimentaires de base, a limité des activités génératrices de revenu des ménages et elle a affecté la capacité de la production agricole locale. Ceci a entraîné la faible disponibilité des produits alimentaires avec pour conséquence une flambée généralisée des prix qui sont hors de portée des ménages vulnérables ; traduisant ainsi, l'augmentation du coût de la vie, affectant de nombreuses familles vulnérables durant le dernier trimestre de l'année 2023 et le premier de 2024.

Les hausses des régions Sud et Nord sont un peu plus modérées avec des augmentations moyennes respectives de 5% et 4%. Toutefois, certaines zones d'analyse ont montré une détérioration assez sévère notamment dans la Grand'Anse HT08 (zone côtière de la Grand'Anse) en raison de son enclavement occasionnant une augmentation significative du fret des biens essentiels, dans le Nord-Est à la suite de cycles récurrents de sécheresse et dans le Bas-Plateau due à la tendance à l'expansion des groupes armés ainsi que dans les Nippes HT08 (Zone de montage) où le mauvais état des routes affecte à la fois la disponibilité et le coût de revient des produits de première nécessité.

¹ Les analyses de ACLED ont fait ressortir que les appels à la rébellion pour évincer le Premier ministre Ariel Henry lancés par Guy Philippe ont provoqué une multiplication par cinq des manifestations en janvier par rapport au mois précédent.

² Une analyse du PAM en janvier 2024 a révélé une perte importante de surfaces cultivées ont été détectées dans le département de l'Artibonite pour la campagne agricole principale à la fin de 2023 (environ 3000 ha), à partir d'images satellitaires. Cet abandon de terres agricoles s'est produit sur le côté est de la route nationale traversant la plaine (RN1), une zone où l'insécurité s'est intensifiée au cours des dernières années.

FACTEURS DE RISQUE A SURVEILLER:

- La situation sécuritaire et socio-politique,
- Les conditions agro-climatiques au démarrage de la campagne agricole de printemps
- Le contexte macroéconomique

ZONES LES PLUS AFFECTÉES (MARS - JUIN 2023)

Zone de priorité 1. Il s'agit des 8 zones classées en phase 4 de l'IPC (Urgence) :

- Vallée de l'Artibonite (Artibonite HT04)
- Grand'Anse rurale (Grand'Anse HT07 et HT08)
- Gonâve (Ouest HT01)
- Partie transversale de l'Ouest (Ouest HT07)
- Cite Soleil (quartiers urbains pauvres et très pauvres)
- Croix des Bouquets (quartiers urbains pauvres et très pauvres)
- Port au Prince (quartiers urbains pauvres et très pauvres)

Ces zones méritent une attention particulière dans la mesure où les ménages en phase 4 de l'IPC ont subi une perte extrême des avoirs relatifs aux moyens d'existence qui entraînera des déficits de consommation alimentaire important à court terme et des taux de malnutrition aigüe très élevés.

Zones de priorité 2. Il s'agit des zones classées en phase 3 de l'IPC (Crise) montrant les plus forts taux de personnes en insécurité alimentaire (prévalence d'insécurité alimentaire supérieure à la moyenne nationale)

- Zone de plateau de l'Artibonite (Artibonite HT03)
- Haut Plateau
- Ville de Jérémie
- Zone côtière du Sud (Sud HT08)
- Tabarre P/TP

Zone de Priorité 3. Il s'agit de zones classées en phase 3 de l'IPC (Crise) montrant des taux moyens d'insécurité alimentaire (prévalence d'insécurité alimentaire égale à la moyenne nationale)

- Nord-Est
- Nord HT 03
- Artibonite HT01
- Nippes HT07
- Ouest HT05
- Nord-Ouest HT01

Assistance alimentaire

Avec l'extension de la violence des gangs armés, les acteurs humanitaires ont vu leur capacité d'intervention se réduire considérablement alors que l'assistance alimentaire apparaît comme un rempart à court terme, permettant aux ménages de faire face à leurs besoins alimentaires et de recourir de moins en moins à des stratégies d'adaptation néfastes. Toutefois, les partenaires conjointement au groupe de travail d'« Accès humanitaire » ont consenti des efforts pour faciliter aux personnes vulnérables l'accès à l'alimentation. Pour l'année 2023 et le début de l'année 2024, en collaboration avec le secteur Logistique, le Groupe de Travail Accès (à travers sa stratégie basée sur les zones et les points focaux Accès) a facilité la réalisation de plusieurs convois humanitaires de la base logistique de la Direction Générale de Protection Civile (DGPC) vers le port de l'Autorité Portuaire Nationale (APN) puis vers les régions.

Ainsi, durant la période d'août à décembre 2023, les données recueillies à partir de la matrice 5W du secteur sécurité alimentaire ont fait ressortir que 453.000 personnes ont reçu une assistance alimentaire, soit 4,6% de la population analysée. Sur la base de cette assistance fournie, aucune unité analysée (zone de moyens d'existence rurale ainsi que les quartiers très pauvres et pauvres de la zone métropolitaine de Port-au-Prince) n'a atteint le seuil des 25% de leurs populations.

Quant à l'assistance alimentaire humanitaire, selon les données collectées dans la matrice 5W du secteur de Sécurité Alimentaire (SA), les acteurs planifient d'atteindre 803.000 bénéficiaires d'ici au 30 juin 2024. La mise à jour de la planification des partenaires correspond à un taux d'assistance planifiée de 8,11% de la population analysée, ce qui correspond à 32,15% de la cible sectorielle des Besoins Humanitaires et Plan de Réponse (HNRP 2024). Sur les 32 zones analysées, seulement deux unités d'analyse ont un taux d'assistance alimentaire planifié et susceptible d'être financé atteignant le seuil de 25%. Il s'agit de la Gonâve (Ouest HT01) et de Croix des Bouquets (P et TP).



FOCUS SUR LA SITUATION DE LA ZONE METROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE (ZMPAP)

Dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPAP), la population continue d'être fortement affectée par les activités des groupes armés, notamment suite à l'intensification des conflits entre groupes armés depuis janvier 2024. Alors qu'en août dernier, il est estimé qu'1.1 million de personnes étaient classifiées en phase 3 de l'IPC (crise) ou plus, la mise à jour de la classification sur la base d'éléments contextuels a conduit à revoir à la hausse ces populations en insécurité alimentaire.

En 2024, pour la période projetée de mars à juin 2024, il est estimé près de 1,26 de personnes sont en phase 3 de l'IPC (Crise) ou plus, soit 54% de la population analysée. Cela représente une hausse de 7 pourcents par rapport à la situation courante d'août 2023. Plus spécifiquement, les populations en insécurité alimentaire d'Urgence (Phase 4 de l'IPC) sont passées de 380 000 personnes pour la situation courante à plus de 453 000 personnes pour la période projetée mise à jour, soit une hausse de 5 points de pourcentage entre les deux périodes.

Depuis le début de l'année 2024, un nouveau rapport de IOM/DTM sur le niveau de déplacement à Port Au Prince a été publié en date du 15 mars 2024, après la fin de l'analyse. Ce rapport montre que environ 86,000 seraient déplacés dans la capitale à cette date à cause des violences. La plupart de ces sites sont localisés dans la commune de Port-au-Prince. Ces personnes déplacées vivent dans des conditions précaires. Certaines d'entre elles n'ont pas pu accéder aux sites spontanés, aux locaux des institutions religieuses. Celles vivant dans les sites sont entièrement dépendantes de l'aide humanitaire pour répondre à leurs besoins fondamentaux. Environ 35% de ces personnes sont des enfants d'âge scolaire et 54% femmes. Selon OCHA (8 mars 2024), au total, plus de 160 000 personnes sont actuellement déplacées dans la Zone Métropolitaine de Port au Prince (ZMPAP).

Le mois de janvier 2024 a été le plus violent depuis plus de deux ans, a indiqué le Bureau des droits de l'homme de l'ONU mettant en garde contre une aggravation de la crise des droits humains. Selon le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme (HCDH), au moins 806 personnes ont été tuées, blessées ou kidnappées en janvier 2024. Quelque 300 membres de groupes armés ont également été tués ou blessés, portant le nombre total de personnes touchées à 1 108, soit plus de trois fois le nombre enregistré en janvier 2023.

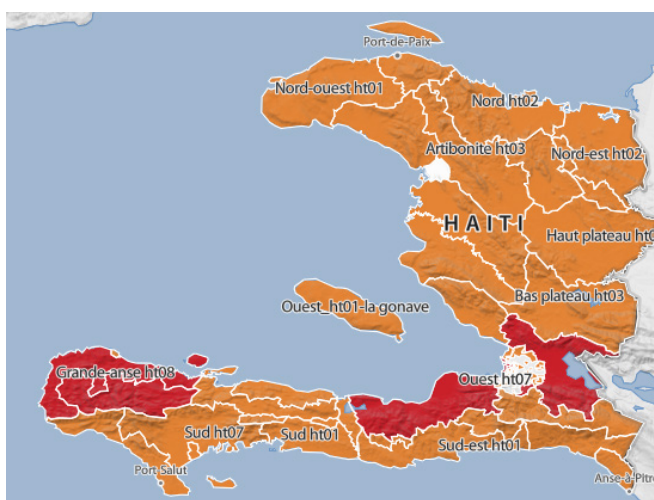
Eu égard de la détérioration accrue de la situation sécuritaire, l'instauration de l'Etat d'urgence et du couvre-feu établi depuis le 7 mars 2024 contribuent à faire ralentir les activités économiques dans la ZMPAP, notamment les activités nocturnes. A cela s'ajoute les pénuries récurrentes de carburant dans les stations essences. La population doit se tourner vers le marché informel et se trouve contrainte de payer deux à trois fois le prix officiel, ce qui contribue à la hausse globale des prix du transport et des coûts des aliments.

L'ensemble de ces facteurs affecte négativement les activités génératrices de revenus des populations des quartiers Pauvres et Très Pauvre de la ZMPAP. Le petit commerce et le travail non qualifié constituent en grande partie les principales sources de revenus des ménages, pour respectivement 40.6% et 14.1% de la population. L'activité des commerçants et des entreprises, ainsi que les autres activités du secteur informel continuent d'être pénalisées et fonctionnent au ralenti. Ce contexte sécuritaire de la ZMPAP (kidnapping, braquages et pillages) nuit significativement à la reprise des activités économiques, au déplacement des personnes et des biens dans la capitale ainsi qu'à la mise en œuvre des interventions humanitaires. Les ménages les plus vulnérables et sans emploi stable manquent d'opportunité de travail pour subvenir à leurs moyens d'existence et à leur alimentation.

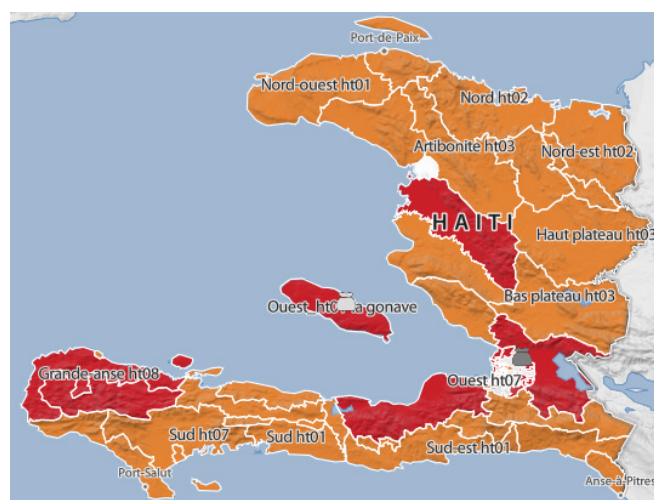
COMPARAISON PAR RAPPORT AUX ANALYSES ANTERIEURES

Par rapport à l'analyse de la période projetée (mars 2023– juin 2023) conduite en septembre 2022, la mise à jour montre une légère détérioration de la situation en terme du nombre de personnes et de phasage de l'IPC, notamment Port-au-Prince (Très pauvre et pauvre) qui est passée de la Phase 3 de l'IPC (crise) à la Phase 4 (urgence). Une augmentation d'un point de pourcentage est observée pour la population en Phase 4 de l'IPC (Urgence), passant de 17% à 18 %, soit près d'1.7 million à un peu plus d'1,8 million en situation d'urgence. Cette augmentation est aussi observée pour la population en Phase 3 de l'IPC (Crise) et plus qui est passée de 48 % à 49 %, soit de 4,7 millions à près de 4,9 millions de personnes en insécurité alimentaire de crise. Parmi les zones ayant subi cette augmentation, on peut mentionner les zones de moyens d'existence de l'Artibonite HT01 et HT04, de la Grand'Anse HT 07, du Nord HT02, du Nord'Ouest Ht 02, de Pétion- ville (TPet P) et de Port - au- Prince. D'autres zones ont connu une légère amélioration notamment les Nippes HT01 et HT07, la ville des Cayes ainsi que la zone de Cité Soleil. Les autres zones qui ne sont pas citées sont restées stables.

Situation projetée mars 2024 – juin 2024



Mise à jour de la situation projetée mars 2024 – juin 2024



COMPARAISON AUX ANALYSES ANTERIEURES

Période de l'analyse	Projetée	Mise à jour
Durée	mars 2024 - juin 2024	mars 2024 - juin 2024
Population analysée	9,906,757	9,906,757
Pourcentage en phase 3 de l'IPC et pire	45%	50%
Population en phase 3 de l'IPC et pire	4,434,225	4,966,090
Population en phase 3 de l'IPC	3,032,752	3,321,110
Pourcentage en phase 3 de l'IPC	31%	33%
Population en phase 4 de l'IPC	1,401,473	1,644,981
Pourcentage en phase 4 de l'IPC	14%	17%
Assistance	Assistance incluse	Assistance planifiée incluse

RECOMMANDATIONS POUR L'ACTION

INTERVENTIONS D'URGENCE : Aussi bien pour les zones classées en Phase 3 de l'IPC (crise) que pour celles en Phase 4 de l'IPC (Urgence), une action urgente est incontournable pour assister les ménages les plus pauvres et les plus affectés pour subvenir à leurs besoins, sauver leurs vies, réduire leurs déficits de consommation alimentaire et d'éviter un effondrement total et irréversible de leurs moyens d'existence.

APPUI AUX MOYENS D'EXISTENCE : Compte tenu de la concomitance avérée des chocs récurrents (sécheresse, hausse des prix, insécurité, rareté de carburant, séisme, inondation...) qui ont affecté les ménages vulnérables ces dernières années, des actions de restauration et de développement de leurs moyens d'existence et de leurs avoirs sont indispensables. Les actions de soutien à la résilience devront viser, de manière opportune, un appui aux intrants agricoles et d'élevage, des crédits ruraux, des appuis en matériels, ... afin de faciliter d'une part la mise en place de la campagne de printemps 2024 et d'autre part la restauration des moyens d'existence (activités génératrices de revenus, élevage, transferts d'argent, etc.).

ARTICULATION ENTRE L'URGENCE ET LE DEVELOPPEMENT : Considérant la forte influence des facteurs structurels de risques d'insécurité alimentaire aiguë des ménages (développement agricole, accès aux services de base, gouvernance...) et la nécessité de favoriser le lien entre l'urgence et le développement, notamment dans le cadre du Nexus humanitaire-Développement-Paix, il est primordial de repenser les stratégies d'intervention et de revoir les perspectives afin d'avoir des effets plus durables et structurants sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages.

Activités de surveillance et d'actualisation de la situation

Il est crucial de renforcer le système de surveillance et d'alerte précoce en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Considérant qu'il est primordial de continuer à suivre de près la situation, il est important d'opérationnaliser la mise en place des sites sentinelles pour la collecte des données au niveau ménage ainsi qu'au niveau communautaire, ce qui permettra d'alimenter la base de données pour les prochains cycles d'analyse IPC.

Il est donc recommandé de :

- Suivre les conditions de démarrage de la prochaine campagne de printemps (mars/juin 2024) ainsi que l'évolution de la pluviométrie tout au long de la campagne.
- Appuyer techniquement et financièrement la redynamisation des observatoires et le renforcement du système d'information de la sécurité alimentaire de la CNSA ainsi que la mise en œuvre de l'IPC dans le pays.
- Améliorer la diffusion des produits de l'IPC au niveau central et décentralisé en utilisant tous les canaux de communication et toutes les langues appropriées.
- Faire le plaidoyer pour la poursuite des assistances humanitaires dans les communes prioritaires.

PROCESSUS ET MÉTHODOLOGIE

Le présent rapport est le produit de l'atelier de mise à jour de l'analyse IPC de l'Insécurité Alimentaire Aiguë d'août 2023. Les travaux de classification ont été conduits du 09 au 11 mars 2024 sous le leadership de la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) avec l'appui technique de l'Unité de Support Global (GSU) de l'IPC et avec la participation de cadres des :

- CNSA (niveau central et départemental)
- Autres structures étatiques : Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), Ministère de l'Environnement, Coordination Nutrition / MSPP, IHSI, FAES et BHN
- Agences du Système des Nations-Unies (FAO et PAM)
- Organisations non gouvernementales (AVSI, Concern et Humanité et Inclusion et ESUN)
- Secteur Sécurité Alimentaire (FSS)
- Agences techniques (FEWSNET)
- SHACDA/Ambassade de France

Ressources

Cette mise à jour s'est principalement basée sur :

- Des informations satellitaires tirées de différents sites spécialisés notamment les sites du PAM (DATAVIZ), FEWSNET, USGS, FAO, CariCOF ;
- Des indicateurs économiques tirés des rapports de IHSI, BRH, Dev-Haïti, trading economics ;
- Des Bulletins d'informations des observatoires décentralisés de la sécurité alimentaire et Nutritionnelle de la CNSA ;
- Des publications périodiques de la CNSA (Le panier alimentaire et conditions de sécurité alimentaire) et de FEWSNET ;
- Des rapports de situation du MSPP (Ministère de Santé Publique et de la Population) sur l'épidémie de choléra ;
- Des rapports des interventions des partenaires du Secteur Sécurité Alimentaire (SECAL) ;
- Des prévisions météorologique et climatologique de l'UHM ;
- Des rapports de l'OIM sur la situation sécuritaire et des populations déplacées ;
- Des données DIEM Haiti Round 5 ;
- Des publications de l'unité RAM / PAM – Haiti
- Des publications sur les incidents sécuritaires / ACLED ;

Sur la base de preuves issues de ces différentes sources, les analystes se sont strictement basées sur les protocoles du « Manuel technique IPC version 3.1 »

L'analyse s'est réalisée en présentiel. Toutefois, les discussions en plénière ont été réalisées de manière virtuelle et présentielle afin de faciliter la participation de certains partenaires.



Limites de l'analyse

Les analystes ont principalement identifié comme limite à cette mise à jour les éléments suivants :

- Les catégories des quartiers moyens et mieux lotis de la zone métropolitaine n'ont pas pu être analysées en raison de la non disponibilité des informations.
- la classification faite par grandes zones de moyens d'existence peut toutefois revêtir des disparités importantes à l'échelle communale, suivant l'existence de facteurs dynamisants comme la présence de systèmes irrigués en fonctionnement ou de facteurs contraignants comme un fort isolement géographique ou une anomalie climatique localisée. La phase de la zone est déterminée par la règle des 20% de classification de la population, conformément aux protocoles IPC, certaines populations pouvant faire face à des conditions pires.
- L'analyse est faite sur la base des données de population de 2015 faute de données de population plus récentes désagrégées par section communale. D'un autre côté, on sait qu'il y a un fort mouvement de population de certains quartiers/communes où la violence des gangs est plus intense vers d'autres quartiers/communes relativement plus calmes. Les chiffres sont certainement sous-estimés pour certaines communes et sur estimés pour d'autres.

Ce que sont l'IPC et l'IPC de l'insécurité alimentaire aiguë ?

L'IPC consiste en une série d'outils et de procédures qui servent à classer le niveau de sévérité et les caractéristiques des crises alimentaires et nutritionnelles ainsi que de l'insécurité alimentaire chronique sur la base de normes internationales. L'IPC se compose de quatre fonctions qui se renforcent mutuellement; chacune d'elles s'accompagne d'un ensemble de protocoles (outils et procédures) spécifiques. Les paramètres fondamentaux de l'IPC comprennent l'établissement d'un consensus, la convergence des preuves, la redevabilité, la transparence et la comparabilité. L'analyse IPC vise à fournir des indications pour la réponse d'urgence de même que pour la politique de sécurité alimentaire et la programmation à moyen et long terme.

Pour l'IPC, l'insécurité alimentaire aiguë se définit par toute manifestation d'insécurité alimentaire dans une zone spécifiée à un moment donné et dont le niveau de sévérité menace des vies et/ou des moyens d'existence quelles qu'en soient les causes, le contexte ou la durée. Elle est très sujette aux variations, de même qu'elle peut survenir et se manifester au sein d'une population en un court laps de temps suite à des changements brusques ou des chocs qui ont un impact négatif sur les déterminants de l'insécurité alimentaire.

Pour de plus amples informations, contacter:

Jean Ulysse HILAIRE

Président du GTT
haiticsa@gmail.com

Pierre Nelby MATHIEU

Point focal de l'analyse
pierrenelby.mathieu@wfp.org

Unité de soutien global IPC
www.ipcinfo.org

Cette analyse a été conduite sous le parrainage du MARNDR/CNSA. Elle a bénéficié du soutien financier de FAES et ChristianAid.

La classification de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition a été réalisée à l'aide des protocoles IPC, qui sont développés et mis en œuvre dans le monde entier par le partenariat mondial de l'IPC - Action contre la faim (AAH), CARE, le CILSS, le EC-JRC, la FAO, FEWS NET, le Cluster mondial de sécurité alimentaire, le Cluster mondial de nutrition, l'IFPRI, l'IGAD, Oxfam, le SICA, la SADC, Save the Children, le PNUD, UNICEF, le PAM, l'OMS et la Banque mondiale.

Partenaires de l'analyse IPC:

Coordination CNSA avec le support technique de l'Unité de Support Global de l'IPC (USG).
MEF, MDE, IHSI, FAES, Coordination Nutrition / MSPP, BHN, CNSA (niveau central et décentralisé), AVSI, Concern Worldwide, Save the Children, ESUN, PAM, FAO, FewNet, Food Security Sector (FSS-Haiti) et SHACDA/Ambassade de France.